

**Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale****Union de l'Allier****Sommaire**

Page 1 : Edito du Président

Page 2 : Mots de la secrétaire et du trésorier

Page 3 : Infos générales

Pages 4-5 : CR de l'AG

Page 6 : « Se construire citoyen »

Page 7 : Communiqué du Président

Page 8 : Accompagnants scolaires (motion du Congrès)

**Edito du président.**

La rentrée 2019 a été conforme aux prévisions : 20 créations de classes et 18 suppressions. 25000 élèves sont accueillis en Élémentaire et en Maternelle soit 100 de moins qu'à la rentrée 2018. A cette rentrée le dédoublement des CP et des CE1 concerne 50 classes sur l'ensemble du département. Seulement 9 communes ont gardé le rythme hebdomadaire de 4,5 jours.

La loi pour une école de la confiance a été promulguée le 26 juillet 2019. Les principaux changements sont les suivants :

- L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans et jusqu'à l'âge de seize ans.
- Affichage obligatoire du drapeau tricolore, de la devise de la République et des paroles de l'hymne nationale dans les salles de classe.
- Renforcer le contrôle de l'instruction dispensée dans la famille.
- Jusqu'en 2023-2024, l'instruction obligatoire pourra être donnée dans les jardins d'enfants.
- Promesse du candidat Emmanuel Macron, la mise en œuvre des réductions d'effectifs dans les CP et CE1 en REP (réseau d'éducation prioritaire) et REP+ s'achève à la rentrée. Au printemps, Emmanuel Macron a annoncé que la mesure serait étendue progressivement aux classes de grande section en éducation prioritaire, et que les effectifs seraient limités à 24 élèves dans toutes les classes de grande section, CP et CE1 d'ici la fin du quinquennat.
- Les articles 10, 11 et 12 donnent naissance aux « Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation » (INSPE).
- Création de pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL). La mesure, qui vise à mutualiser systématiquement les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), doit permettre d'accompagner au plus près les besoins pédagogiques de chaque élève.

Le ministre de l'Éducation nationale a finalement choisi de ne pas retenir le regroupement écoles-collèges, mesure qu'il souhaitait dans son projet de loi.

Le 17 septembre, nous apprenions par le quotidien local que deux élèves de l'école Berthelot, à Saint-Pourçain-sur-Sioule avaient été mis à l'écart de la salle de cantine car les parents n'avaient pas payé depuis un an. Nous avons publié, sur notre site ainsi que sur le site fédéral, un communiqué dans lequel nous rappelons le rôle important de médiateur du DDEN de l'école (Communiqué joint dans ce bulletin).

Lors des élections des représentants des parents d'élèves, une affiche d'une Fédération de parents d'élèves nous a interpellés concernant la laïcité.

**La laïcité doit être l'objet d'une vigilance de tous les instants. Elle est la garantie de nos libertés individuelles et collectives. L'École publique qui accueille tous les enfants ne peut être que laïque.** (Extrait de la motion « Reconnaissance de la fonction de bénévole intervenant dans les écoles publiques » votée au congrès national des DDEN, en juin à Rennes).

**Bonne année scolaire !!!**

Michel Dupont Octobre 2019

**Directeur de la publication**Michel DUPONT  
Président de l'Union  
3 rue de Bellecroix  
03400 YZEURE**Commission de rédaction**

Bureau directeur

N° ISSN 1771-0731  
Imprimé par nos soins

## Bureau départemental

Président : Michel Dupont

Vice-Président délégué : Jean-Claude Avelin

Vice-Président                    Secteur de Montluçon : Claude Boix  
   Secteur de Moulins : Yvette Bobier  
   Secteur de Vichy : Michel Hauchart

Secrétaire générale : Suzanne Martin

Secrétaire-adjoint : Philippe Foltier

Trésorier : Gérard Delapierre

Trésorier-adjoint : Bernard Nicolas

***Une pensée pour nos collègues disparus : M Bourdier, Mme Bouyssou, M Brun, Mme Dumuin, M Labouesse, M Laubepin, M Touraton. Nous savons tous ce que l'Education Nationale et ce que nous leur devons.***

### Silence !!!

C'était un silence assourdissant !!! Un silence assourdissant qui a entouré cette malheureuse histoire des enfants au pain sec et l'eau. Sommes-nous de retour au temps de Victor Hugo ?

Cette affaire sordide aurait pu ne jamais voir le jour si la confiance, la raison avaient prévalu. Pourquoi ça n'a pas marché ? Cela nous interroge. Sans doute une ombre d'omerta pour que rien ne transpire de cette décision municipale indigne. Un sentiment de honte de la part de l'entourage ?

Ceci nous interroge sur le rôle du DDEN : Un médiateur bénévole concerné par la sécurité mais la restauration aussi entre autres. Pourquoi les partenaires n'ont-ils pas appelé au DDEN ? Nous le déplorons. Il est temps de préciser notre rôle auprès des composantes du Conseil d'école. Nous avons besoin de nous rendre plus visibles pour qu'un tel silence ne se reproduise plus.

Suzanne Martin, secrétaire.

### Le mot du Trésorier Général

Aux trésoriers et trésorières des délégations,

A notre dernière Assemblée Générale, en mai, j'étais un trésorier satisfait, compte-tenu du nombre de cotisations réglées à l'UNION à la mi-avril. Or, nous voilà à la mi-octobre et je comptabilise près de 30 cotisations de moins que l'an dernier à la même date. Je m'inquiète un peu.

Aussi, je demande à mes amis trésoriers et trésorières qui ont quelques retardataires dans le règlement de leur cotisation au sein de leur délégation, de les relancer afin d'atteindre si possible au 31 décembre de cette année, au moins le même nombre de DDEN qu'au 31 décembre 2018, soit 330 cotisants.

N'oublions pas que le nombre de délégués de l'UNION au Congrès National est fonction du nombre de cotisations versées à la Fédération. Or, l'Allier a toujours été bien représenté jusqu'à ce jour et est un département au « top » en matière de trésorerie vis-à-vis de la FD.

Je compte sur vous pour qu'il en soit toujours ainsi et vous souhaite bon courage.

Neuilley-le réal, le 15 octobre

Le trésorier de l'UDDEN 03

G. DELAPIERRE



### Des nouvelles de la Fédération ...

Comme vous avez pu le lire dans notre revue nationale « Le Délégué » N° 260 de Septembre dernier, notre congrès de Rennes a été très studieux et productif ... Notre Président Eddy Khaldi a ouvert ce congrès en proposant un vote de confiance sur la politique conduite par le conseil fédéral depuis 2 ans. (En effet, il fallait évacuer les suspicions de division créées par un site Internet anonyme mettant en doute nos valeurs de laïcité.)

Durant ces 2 jours, les diverses commissions de travail ont permis de finaliser les deux concours portés par notre fédération : « **Se construire citoyen** » et « **Ecoles fleuries** ». De plus, une table ronde a fait le point sur le thème « **Quel avenir pour le conseil d'école** » en proposant 4 suggestions en vue de faire évoluer celui-ci. Enfin, avec un temps d'avance sur l'actualité nationale, notre congrès a voté une motion sur la reconnaissance de la fonction de bénévole intervenant dans les écoles publiques ... notamment les accompagnateurs scolaires ... entraînant de fait une obligation de neutralité religieuse, politique et syndicale pour tous les bénévoles intervenant à l'école.

Pour conclure ce moment important de la vie de notre Fédération, notre Président a rappelé l'impérieuse nécessité de poursuivre notre effort de renouvellement des DDEN et **a invité chacun d'entre nous à recruter encore ... et toujours.**

Enfin, ... Petit clin d'œil ... notre ami Bernard Nicolas a été brillamment réélu « contrôleur aux comptes » pour l'année 2020 !!!

Depuis, le congrès, le conseil fédéral s'est réuni 3 fois (juillet, septembre et novembre). Les circulaires concernant nos concours ont été adressées à toutes les Unions, ce qui a permis à nos DDEN de pouvoir les présenter aux enseignants lors du premier conseil d'école. Pour mémoire, tous les documents sont en ligne sur notre site Internet <http://www.dden-fed.org>

Nos publications nationales ont repris : le Délégué de septembre et de novembre a été adressé à tous nos DDEN, ainsi que les lettres mensuelles du DDEN qui vous tiennent informé de toute l'activité de la Fédération et de ses responsables.

Aujourd'hui, force est de constater que **l'actualité sur la laïcité** occupe une large part des emplois du temps de nos responsables nationaux (Président et Vice-président) qui multiplient les rencontres avec les acteurs politiques de notre pays (Présidence de la République, Matignon, MEN, Assemblée nationale et Sénat, Observatoire de la Laïcité, ...). **Notre Fédération est plus que jamais attentive et active pour que la laïcité, valeur essentielle de notre République, soit appliquée à tous les niveaux de notre Ecole publique.**

Philippe FOLTIER, Conseiller Fédéral DDEN



### CR de l'AG des DDEN de l'ALLIER, Bransat

Samedi 11 mai 2019, s'est tenue à Bransat, l'Assemblée générale des DDEN de l'Allier. Sylvain Petit-Jean, Maire de Bransat et Thierry Dumont, Président de la délégation de Saint-Pourçain sur Sioule ont accueilli les DDEN de l'Allier dans une salle polyvalente bien remplie et attentive aux interventions et débats proposés par Michel Dupont, Président de l'Union départementale des DDEN.

- ✓ En présence de Xavier Cadoret, Vice-Président de l'association des maires de l'Allier, de Guy Paupert, Président du Laboratoire Auvergne de la Laïcité, de Philippe Foltier, Conseiller Fédéral des DDEN et de Gilles Begon, président des DDEN du Puy de Dôme, Michel Dupont a **présenté un rapport moral** invitant les DDEN à être très vigilants quant aux mutations en cours et à venir. Il a insisté pour que les nouvelles orientations législatives ne pénalisent pas un monde rural déjà très attaqué et pour que la perte d'élèves dans notre département ne serve pas de donnée d'ajustement, mais contribue à améliorer les conditions d'accueil des élèves.  
« Nous souhaitons que notre école soit celle de la mixité sociale, celle de la réussite pour tous ». Michel Dupont a réaffirmé avec force l'attachement des DDEN à la laïcité, « car elle nous aidera à bâtir ensemble une société où la justice sociale assurera pour toutes et tous, la Liberté, l'égalité et la Fraternité ».
- ✓ **Dans son rapport d'activités**, Suzanne MARTIN, Secrétaire Générale, souligne que depuis l'Assemblée de l'année précédente, 25 DDEN nous ont quittés et 9 nouveaux sont arrivés. Ainsi, nous sommes à cette date 329 DDEN dans l'Allier répartis en 17 délégations. A noter que les délégations de Jaligny et Dompierre-Le Donjon ont décidé de fusionner en vue d'une plus grande cohérence géographique.  
Les instances départementales se sont réunies régulièrement ;  
le bureau départemental, qui compte 9 membres élus s'est réuni 3 fois ;  
le Conseil d'Administration qui compte 24 membres s'est réuni 2 fois ;  
le Conseil Départemental, regroupant les membres du CA et les Présidents de Délégations s'est, quant à lui, réuni 2 fois.  
Une journée de formation des DDEN a été organisée à Saint Pourçain, faisant suite à celle organisée l'année dernière. Une nouvelle formule, plus informative que formatrice sera à l'étude l'année prochaine.  
7 projets ont été présentés dans le cadre de la deuxième année de déploiement du concours « se construire citoyen. »
- ✓ **Dans son rapport financier**, le Trésorier Général, Gérard DELAPIERRE, fait part de son satisfecit et félicite les trésoriers des différentes délégations de l'Allier, qui font remonter les cotisations rapidement, ce qui permet à la Délégation Départementale de respecter ses obligations auprès de la Fédération Nationale.  
L'exercice 2018 se traduit par des recettes à hauteur de 13944,49€ pour 12791,75€ de dépenses.  
Les Encours sur CCP et livret CEO s'établissant à 11357,29€. Pour ce qui concerne le montant des cotisations, le Trésorier Départemental propose de maintenir les cotisations à 29€ pour l'année à venir.
- ✓ **Le rapport de synthèse des visites d'écoles**, présenté par Thierry DUMONT fait apparaître que 11 délégations ont fait remonter leur synthèse d'activité, ce qui représente environ un panel de 1/3 des écoles du territoire, visitées. Quelques points faibles sont à signaler :
  - ❖ Une relative méconnaissance des règles en matière de sécurité, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre des PPMS.
  - ❖ Un manque prégnant au niveau de la Médecine Scolaire ou le constat est que la moitié des écoles du panel n'ont pas reçu la visite de la Médecine scolaire.



- ❖ L'insuffisance de moyens au niveau des RASED, puisque seulement 57% des élèves du panel visité ont accès à un Maître E et 35% à un Maître G.
- ❖ Vigilance sur les situations de violences et de montée des comportements de radicalisation dans certains territoires.

Quelques points d'amélioration notés :

- ❖ La majorité des bâtiments est en bon état, avec un bémol sur l'isolation des locaux, (phonique et thermique). Notamment pour les locaux de restauration scolaire.
- ❖ Les municipalités s'organisent de plus en plus pour proposer des accueils périscolaires avant ou après la classe.

✓ **Elections :**

8 postes à pourvoir au Conseil d'Administration

Sont élus à l'unanimité : Gérard BELLANGER, Claude BOIX, Gérard DELAPIERRE, Michel DUPONT, Philippe FOLTIER, Jean FONTSERE, Bernard GOUILLOUX, Eric LAROCHE

2 postes à pourvoir Vérificateurs aux Comptes :

Sont élus à l'unanimité : Christian BERTRAND, Daniel BLOUX

- ✓ **Visite du Sénat :** Bernard NICOLAS fait état du projet de visite du Sénat organisée par l'Union Départementale, à destination des DDEN de l'ALLIER.  
Bernard Nicolas présente les modalités d'organisation et le programme de cette journée de culture citoyenne

✓ **Intervention de Philippe FOLTIER, Conseiller Fédéral :**

- ❖ Point sur les projets « Se construire citoyen »
  - ❖ Point sur les projets « Arbres de la Laïcité »
  - ❖ Informations sur les différents vecteurs de communication de la Fédération Nationale.
  - ❖ Point sur les situations particulières des Unions de Marseille et de Paris pour lesquelles la Fédération Nationale apporte un soutien dans la mise en œuvre des visites d'écoles.
  - ❖ Point sur les partenariats avec les Fédérations « amies ».
- A noter que cette année, Eddy KHALDI assure la Présidence du CNAL.

✓ **Intervention de Xavier CADORET, représentant les Maires de l'Allier**

Xavier Cadoret souligne la perception extérieure des DDEN sur l'école, qui est une aide pour les maires.

Il salue le rôle de vigie Républicaine tenu par les DDEN

Il indique que l'école doit être au centre des préoccupations des élus et que la stricte vision économique et budgétaire ne correspond pas aux missions de l'Education nationale.

Il précise que dans l'école de la République, il ne devrait pas y avoir de différence entre les écoles en matière d'équipement, notamment pédagogique.

✓ **Intervention de Guy PAUPERT, Président du Laboratoire Auvergne Laïcité :**

Après une brillante conférence sur la laïcité, axée sur deux items :

La laïcité, espace de socialisation et la laïcité nous amène à nous poser des questions sur la République.

Guy Paupert a exploré la laïcité dans la sphère publique et la sphère privée. A travers l'école, mais aussi l'entreprise, sans ignorer l'impact du développement numérique et d'internet.

Il termina son exposé par cette maxime :

**« La laïcité doit être protégée, elle n'est pas une opinion, mais elle est la liberté d'en avoir une »**

**Après la conclusion de l'Assemblée par le Président Michel DUPONT, les participants ont partagé le verre de l'amitié offert par la municipalité de Bransat.**

## SE CONSTRUIRE CITOYEN

Les D D E N se sont engagés, sous le haut patronage du Ministère de l'Éducation Nationale, à proposer un concours mettant en valeur le travail des enseignants et des élèves.

Intégrant le programme d'enseignement des 3 premiers cycles, - ainsi que de nombreux projets d'école - il a pour but de promouvoir l'école de la République. Il doit permettre de développer l'esprit de citoyenneté et de laïcité. Ce concours se veut formateur en instaurant les élèves à construire et développer les projets au service des autres.

Nous pouvons le décliner sous plusieurs rubriques qu'il appartiendra à chaque élève ou enseignant de développer :

- a) Solidarité et Fraternité
- b) Solidarité Intergénérationnelle
- c) Développement Durable et Citoyenneté
- d) Citoyenneté et Laïcité



Chaque D D E N aura à cœur de présenter ce concours lors de sa prise de parole au Conseil d'École dont il est titulaire. Il est possible, suivant la qualité du dossier présenté, de le voir choisi pour représenter son département au niveau National et ainsi obtenir un grand prix...des écoles ont été primées en 2018.....

Des partenaires apportent leur concours à « SE CONSTRUIRE CITOYEN » :

-Ministère de l'Éducation Nationale, Défenseur des Droits, Association des Maires de France, CASDEN, MGEN.....ainsi que « MA BELLE TRIBU » pour un financement participatif.

Le règlement se trouve sur le site de l'Union de l'Allier. N'hésitez pas le consulter mais aussi à demander un appui auprès du référent départemental.



Le référent, Bernard NICOLAS

MAIL : [jacber.nicolas@free.fr](mailto:jacber.nicolas@free.fr) &  
0679176888



### **Communiqué de l'Union des DDEEN de l'Allier :**

Lundi 9 septembre 2019, à l'heure du repas de midi, deux élèves d'une école de Saint Pourçain sur Sioule ont été mis à l'écart de leurs camarades à la demande du Maire et ont eu en guise de repas de midi, du pain et de l'eau, au prétexte **que leurs parents n'avaient pas payé la cantine depuis plus d'un an.**

Tout en reconnaissant une faute des parents, les DDEEN estiment qu'en mettant ainsi à l'écart ces enfants, le maire les a de fait discriminés. C'est une violence psychologique d'autant plus insupportable au regard de ce qui leur a été servi. Ces enfants sont retournés dans leur classe sans le repas équilibré auquel tout enfant a droit.

Les Délégués de l'Education nationale de l'Union de l'Allier ne peuvent que condamner cette méthode et **rappelle le rôle important de médiateur du DDEEN de l'école.** Si le Maire avait fait appel à celui-ci, nous sommes certains qu'une solution aurait été recherchée et trouvée.

Enfin, à cette malheureuse occasion, il paraît plus qu'utile de rappeler que le 20 novembre prochain nous célébrons les 30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée à l'unanimité par les Etats membres des Nations Unies en 1989

Moulins, le 19 septembre 2019

Le Président de l'Union de l'Allier,

Michel DUPONT

## DDEN : MOTION ACCOMPAGNANTS DES SORTIES SCOLAIRES

Reconnaissance de la fonction de bénévole intervenant dans les écoles publiques.



### Exposé des motifs

Le principe constitutionnel de laïcité de l'enseignement public impose un cadre neutre à l'école pour la maintenir à l'écart des conflits du monde extérieur et créer les conditions de la construction de la liberté de conscience des élèves. Les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi, tous les intervenants doivent respecter

cette neutralité. L'intérêt des enfants et la garantie pour les parents que leurs enfants bénéficieront d'un enseignement laïque doivent être les priorités.

### MOTION 2019

La Fédération des DDEN demande la reconnaissance de la fonction d'auxiliaire bénévole inscrite dans le Code de l'Éducation, valable sur tout le territoire de la République, pour les personnes intervenant dans l'école ou accompagnant les sorties, entraînant leur obligation de neutralité pour le respect de la laïcité et la liberté de conscience des accompagnés. La laïcité doit être l'objet d'une vigilance de tous les instants. Elle est la garantie de nos libertés individuelles et collectives. L'École publique qui accueille tous les enfants ne peut être que laïque. Abstentions : UD 49, UD 11, UD 41, UD 77. Contre : UD 04

Cette motion adoptée lors du congrès de Rennes a été présentée au Collectif Laïque national réuni le 19 juin. Toutes les organisations présentes ont souhaité apporter leurs signatures de soutien à notre texte. À ce jour, le 27 juin, les organisations signataires sont : • Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F), C.A.E.D.E.L. – Mouvement Europe et Laïcité, Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes, Comité 1905 de l'Ain, Comité 1905 PACA, EGALÉ, Femmes contre les Intégrismes, Grande Loge Féminine de France, Grande Loge Mixte Universelle, Grand Orient de France, La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF), Libres MarianneS, Lumières Laïques – Cercle Maurice Allard, Regards de Femmes, Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L), Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A), Viv(r)e la République, Comité Laïcité République (CLR), Union des Familles Laïques (UFAL). Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (FOL). Association EspritLaïque. Comité 1905 Drôme Ardèche. Nous attendons d'autres signatures.